

Compte-rendu : Rencontre cellule de crise ESS #3

Jeudi 09 avril 2020

Présents :

Présents :

CRESS : Stéphane Montuzet, Benjamin COLY, Rémy POIGNANT, Mélanie THUILLIER, Karine BERDOULAT (UNAT), Jérôme TIQUET (Crédit coopératif), Christophe DEBOVE (SGAR), Jany ROUGER (LMA), Aurélie Brossard (INAE), Guillaume Defillon (DIRECCTE), Laurence Fouin (FA), Florian Szydal (DRJSCS), Dominique Niorte (Président CRAJEP), Pierre ROUSSEL (UDES), Slim KANCAL (DRJSCS), Alain BOUCHON (URSCOP), Antoine ANDRIEUX (Banque des Territoires), Eric LABADIE (DIRECCTE), Maritxu LATASTE (Région Nouvelle-Aquitaine - Direction Vie Associative), Marine GUEROULT (Région Nouvelle-Aquitaine – Direction ESS)

1/ Réponse aux questions les de la précédente cellule de crise

CAE

CRESS : Pour les CAE (contrats CAPE et entrepreneur.es salariés) : Les arbitrages ne sont pas encore pris avec la DGEFP. La situation reste floue. Un décret doit paraître pour les CAE mais pas pour les couveuses...

En complément voici un retour des couveuses: Les couvé.es voudraient : Avoir le droit aux aides du gouvernement dont principalement : les 1500 euros (avec comparatif CA mars 2019) ou IJSS pour garde d'enfants. La problématique est également la non-possibilité d'exercer et donc ils perdent du temps dans leur CAPE.

M. Defillon (Direccte) : La Direccte n'a pas d'éléments de réponse pour le moment. Le décret n'est toujours pas paru à sa connaissance.

Retour FSE (SGAR)

L'Europe va abonder du FSE exceptionnel permettant la relance économique post crise.

Christophe Debove n'a pas eu de retours particuliers sur les demandes de la DGEFP sur la possibilité d'orienter les demandes FSE. Le SGAR a envoyé des intentions larges.

Un appel à projets doit arriver et on verra comment les réseaux vont réagir.

On parle de plusieurs millions d'euros disponibles pour la Nouvelle-Aquitaine

Fonds spécial

Antoine Andrieux (Banque des Territoires) annonce la création d'un fonds de 12 millions d'euros pour les TPE (y compris assos) inférieur à 10 salarié.es. Il nous présentera ce fond lors de la prochaine réunion de la cellule de crise ESS.

Avancées sur ligne apport associatif (FANA, BDT, Région)

Laurence Fouin (France Active Nouvelle-Aquitaine) : Rien de nouveau. La décision sera validée demain. Fonds de prêts ESS (2 millions d'euros) à taux 0. En 2 compartiments : structures en bonne santé avant la crise et fonds pour les structures en difficulté.

Validée par l'Etat (demain) et 14 avril par la Banque des Territoires

Petite enfance

Pierre Roussel (UDES): circulaire de la CNAF en direction des associations de la petite enfance. Conserve les prestations de services + d'autres éléments (voir note CNAF jointe avec déclinaison à chacune des CAF départementales). L'UDES se félicite des clarifications apportées par la CNAF. Le SGAR va prendre contact avec la CAF pour clarifier les aides et mesures économiques (ex : petite enfance et centres sociaux) et faire relais vers la CNAF pour harmoniser les réponses aux CAF départementales

Communication

Organisation pour recenser et diffuser les initiatives exemplaires.

Le site internet de la CRESS met en avant les initiatives remarquables de structures de l'ESS durant cette crise http://www.cress-na.org/ess_solidairecovid-des-initiatives-durables-et-solidaires-dans-les-territoires/

Un hashtag a été créé pour faciliter le relais de ces initiatives sur les réseaux sociaux : #ESS_solidairescovid.

2/ tour de table questionnements en attente:

Chômage partiel

Jany Rougier (LMA) : refus sur certaines structures associatives. Il y a des réponses qui divergent selon les départements.

DIRECCTE : souvent les dossiers sont en attente sans être nécessairement refusés. S'il y a une distorsion d'analyse. Il faut que la structure utilise la boîte mail dédiée.

Il y a des consignes nationales réactualisées au fur et à mesure des décisions.

Face au flux, on peut se retrouver avec des distorsions d'appréciation.

Pourquoi il y a des distorsions ? En tout cas, l'argument selon lequel les associations ne sont pas des entreprises n'est pas valable. Il faut que ce soit l'UD qui reprenne le dossier. Il peut y avoir une mauvaise interprétation des consignes. Un élément peut échapper.

Il n'y a jamais de refus catégorique, la dialogue prévaut.

Stéphane Montuzet (CRESS) : Des structures ont fait part d'un problème de retours sur les codes et le 15 avril arrive?

DIRECCTE : Il peut y avoir du décalage avec des rapports d'incidents. Le système est en tension (humains et techniques). Tout le monde est mobilisé (DIRECCTE et ASP)

Il y a des traitements en masse qui sont faits. S'il y a des points précis, il faut le faire savoir à M. Labadie. Pas de prolongement de délai prévu à ce jour mais des nouvelles décisions peuvent apparaître chaque jour.

Guillaume Defillon : une grosse partie des problèmes techniques doivent être signalées sur la boîte mail Direccte.

On invite les structures demandeuses à nous indiquer si elles ont fait une demande avant le 15 avril et qu'elles n'y sont pas arrivées

Pierre Roussel : Les notes du CNEA sont éligibles à toutes structures associatives (adhérentes ou non adhérentes)

Structures d'insertion

Éligibilité au fonds de solidarité état/région : CDDI sont comptabilisés dans les effectifs de structures en application du droit commun (INAE -> DIRECCTE)

Aurélié Brossard : INAE a interrogé le service des impôts. La réponse est de dire que ce fond est défini en fonction du code Sécurité Sociale donc y compris les CDD d'insertion.

Laurence Bernet doit poser la question au niveau national. Un FDI insertion de crise doit se faire jour.

Eric Labadie : la Direccte a fait remonter les propositions. Mais la question de ce que sera le FDI et à quoi il pourrait servir reste en suspens.

Aurélié : réunion Mardi matin prochain au CIE

Frédéric Petit : webinaire bi-hebdomadaire. vendredi matin, il y a Thibault Guilluy du Conseil national pour l'inclusion. Discussion avec la ministre pour élargir l'assiette sur le FDI. Pourquoi ne pas poser en direct une question au CIE lors de ce webinaire.

Report d'échéances bancaires

Pénalités et intérêts complémentaires sur des reports d'échéances

Pas de pénalités ni de frais de dossier pour le crédit coop

GEIQ

La Direccte en a conscience et va travailler sur le dossier

Arrêt maladie Maintenu pendant les congés scolaires

Vide juridique sur la garde d'enfants

Pas de réponse précise.

Christophe Debove va envoyer une note pour diffusion

UNEA a envoyé un mail suite au webinaire et va faire remonter ça pour le CR

Apparemment, l'arrêt pour garde d'enfants est maintenu pendant les congés scolaires d'avril.

Parole de LMA

Les associations environnementales souhaitent poursuivre leurs activités naturalistes dans des conditions de sécurité optimales pour leurs salarié.e.s et bénévoles : demande de dérogations individuelles, y compris de nuit, pour procéder aux inventaires des espèces et poursuivre les activités naturalistes. M. Debove va prendre attache auprès de la DREAL

Pour l'ensemble des associations : Questionnaire lancé au national : des éléments pourront être envoyés dès la semaine prochaine en complément de ce qui a déjà été envoyé

2 focus aujourd'hui sur le tourisme sociale et sur la jeunesse avec les interventions de l'UNAT et CRAJEP

Principale interrogation culture, loisirs, tourisme : la CNAF se positionne avec une circulaire

Il est également rappelé la situation difficile des structures de la formation professionnelle, secteur dans lequel de nombreuses associations sont actives. Il y est avéré des situations très diversifiées qui va de la cessation totale d'activité dans des petits organismes de formation notamment, à une poursuite d'activité qui représente entre 10 et 40%. Il peut sembler que 25% de poursuite d'activité en distanciel soit une moyenne raisonnable. Cf. Note du Synofdes.

Parole de l'URSOP

- Pour les CAE on attend le décret
- les SCIC en difficulté

Déblocage PGE (intervention Jérôme Tiquet)

Monte en puissance pour les structures ESS. Eligibilité du secteur associatif est réglé et discussion autour du montant réglé également (subventions ne sont pas prise en compte dans les montants du CA)

Risque de goulet d'étranglement possible

Cela reste un emprunt sur la capacité de le rembourser sur 12 mois ou 5 ans (si prêt amortis)

Ce qui est pris en compte ce sont les derniers comptes publiés. Or, certains comptes 2019 ne sont pas publiés.

Relais d'instruction et débocage rapides. Ce sont les consignes.

Pas de mobilisation du PGE pour les structures en fonds propres négatifs. France Active va essayer de mettre en place des solutions.

La garantie de l'Etat joue sur toute la durée du prêt.

Possibilité de souscrire plusieurs PGE consécutivement

Précision complémentaire :

Concernant les critères d'éligibilité au PGE : la notion d'« entreprises en difficulté » qui sont exclues du PGE, renvoyant au code de commerce, ne s'applique pas au secteur associatif (et donc les notions de fonds propres).

Pour autant, la capacité de la structure associative à rembourser l'emprunt est bien entendu un préalable et l'échange entre l'association et sa banque indispensable pour l'étude du meilleur moyen de répondre à ses besoins. D'où pour les structures non éligibles au PGE les autres outils d'accompagnement (région, etc...).

ZOOMS SECTORIELS

1. tourisme social (UNAT et LMA)

Une note a été envoyée en fin de matinée à tous.

Une étude est réalisée au national

Il en ressort que le secteur ados est le plus touché, puis celui des villages vacances, séjours spécifiques

Pour les villages vacances : problématique importante aucune visibilité de l'ouverture. 85 à 90% en chômage partiel. Plus de 3 à 4 millions d'euros de perte.

Annulation massive sur juin. Pas d'annulation sur juillet-Août pour le moment

Accueil des séniors. Problématique, juin et septembre. Il s'agit de publics fragiles

Organisation de séjours pour personnes handicapées. séjour fin juin à fin août.

Secteur enfant/ado ont été déjà traités dans la cellule de crise précédente c'est la plus grosse problématique

UNAT est une tête de réseaux qui réunit 179 équipements / organisateurs de séjour.

Adhérent également des associations qui accompagnent les personnes en difficulté

Intervention de Pierre Roussel (UDES): Le tourisme social est un secteur en grand danger car un certain nombre de structures étaient déjà en difficulté. Les séjours de juin n'auront pas lieu.

UNAT : certaines structures n'ouvriront pas.

Accueil de mineurs a été ciblé prioritairement par l'UNAT car il y avait les congés d'avril. Mais maintenant c'est présaison, saison et arrière saison estivales qui vont être ciblées.

2. jeunesse, petite enfance

LMA : envoi d'un rapport CRAJEP en fin de matinée

CRAJEP : présentation du focus

Une enquête téléphonique Nouvelle-Aquitaine a été réalisée

Formations BAFA BAFD arrêtés 20 à 25 % de baisse d'activités

Il y a un souhait de reporter les formations mais sans certitude. Risque de devoir rembourser des élèves.+ Risque de ne plus avoir d'animateur.trices formé.es pour cet été.

Toutes les structures sont fermées. Les animateurs peuvent être appelés à faire de la garde d'enfants en externe.

On aurait pu imaginer pour sécuriser le cadre d'utiliser les établissements d'accueil de mineurs pour la garde d'enfants des soignants notamment.

Il y a un manque de matériels pour éviter les contaminations

L'été ça risque de ne pas repartir. Il reste des aléas:

On ne sait pas la réaction de parents pour faire accueillir leurs enfants cet été.

Certaines associations d'éducation populaires pensent qu'entre 60 et 80% de l'activité peut être impactées sur 2020.

Il y a aussi la problématique des jeunes animateurs sans ressources car ils ne vont pas pouvoir travailler en saison.

Le CNAJEP a fait une sollicitation auprès de Gabriel ATTAL pour que le SNU 1 soit fait en 2021 et que l'argent économisé puisse bénéficier aux établissements agréés d'éducation populaire.

Les + de cette période:

- la formation à distance se développe bien
- URHAJ utilise les outils numériques pour travailler avec les jeunes
- Mise à disposition des fiches auprès de parents pour occuper et éduquer les enfants.

80% des salariés sont en chômage partiel, une partie des cadres.

Service civique : le ministère court circuite les associations et sollicitent directement les jeunes

Selim Kancal (DRJSCS) : beaucoup de choses sont dans les mains du national.

Question de sécurité : on discute avec l'éduc national pour donner les stocks de masques.

Je propose qu'on fasse un moment plus dédié aux question jeunesse en marge de la cellule de crise ESS.

Mélanie Thuillier-Fournol (CRESS): Au niveau de l'habitat jeunes, Il serait bien qu'il y ait une aide spécifique pour les jeunes qui peuvent travailler mais qui ne le pourront pas cet été.

Instructions administratives pour solliciter les aides. Les jeunes n'ont pas forcément les aides. Soutien financier seraient le bienvenu pour les accompagner

Modèle économique des habitat jeunes est en péril : redevance pour les foyers habitat jeunes. prêt facilité par la CAF

Les micro-crèches sont à l'agonie. 27 € par jour et par enfant contre 17€ pour les crèches privés et associatives. 2 à 3 jours de travail puis mis en quarantaine du personnel (14 jours) car pas de protection.

Christophe Debove (SGAR) : système d'aides qui se mettent en place. Chèques remis par Etat, CCAS et CAF aux jeunes.

Pour les micro-crèches. La réponse de la CAF dans la note "branche famille"
Des Solutions se mettent en place.

Présentation RI Région (Marine Gueroult)

La région va voter vendredi 10 avril la mise en place d'un fonds spéciale COVID19.

Ce fonds se compose de 20 millions d'euros : 15 millions pour les TPE-PME et 5 millions pour les associations.

L'aide sera disponible sous forme de subventions directes ou de prêts.

Le structure ESS sont éligibles à l'ensemble des aides.

Prochaine rencontre : le jeudi 16 avril à 14h